



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro



**ADMISSION ET INSCRIPTION DE CITOYENS DES PAYS QUI
N'APPARTIENNENT PAS A L'UNION EUROPÉENNE (UE), L'ESPACE
ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) ET LA CONFÉDÉRATION SUISSE (CH)
AUX PROGRAMMES D'ETUDES EN ROUMAIN/ANGLAIS /FRANÇAIS
ANNÉE ACADÉMIQUE 2020 - 2021
(JUILLET 2020)**

| | Date | Signature |
|---|-------------|-----------|
| Élaboré : Prof. univ. dr. Claudia Borza, Directeur Département International | 21 mai 2020 | |
| Approuvé par le conseiller juridique | | |
| Approuvé par le Comité sénatorial permanent pour la révision du Règlement et de la Charte universitaire | | |
| Date d'entrée en vigueur : | 27 mai 2020 | |
| Date de révocation : | | |



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babes”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

PRÉAMBULE

Selon l'Ordre n ° 4205 / 06.05.2020 concernant la modification de certaines dispositions de l'annexe à l'Ordre du ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique n ° 6.102 / 2016 pour l'approbation de la méthodologie cadre pour l'admission au premier cycle, master et doctorat, Sur la base de l'autonomie académique et en assumant la responsabilité publique, Selon la Decision du senat de l'Universite de medecine et de pharmacie «Victor Babes», Timișoara du 7 mai 2020, l'admission des citoyens appartenant a des pays hors ue, eee et confederation suisse comportera un volet en ligne represente par la soumission par les candidats de leurs documents scannes par e-mail, selon la presente methodologie.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- I. 1.** Les conditions d'admission actuelles sont applicables aux citoyens étrangers – candidats hors de l'Union européenne, l'Espace économique européen et la Confédération suisse (appelé pays tiers) qui souhaitent s'inscrire aux programmes d'études en anglais /français/roumain, en tant qu'étudiants autofinancés.
- I. 2.** Les conditions d'admission présentes constituent le seul document officiel réglementant le processus d'admission des candidats étrangers souhaitant postuler pour des études de premier cycle à l'Université de Médecine et de Pharmacie Victor Babes de Timisoara. Le document peut être modifié par toute disposition légale ultérieure.
- I. 3.** Toute référence qui peut apparaître dans certaines publications ou qui peut être communiquée par des voies non officielles ne peut pas remplacer les règlements officiels et, par conséquent, n'impliquent en aucune façon l'université.
- I. 4.** Le Conseil d'Administration a le droit de rendre compatibles les exigences présentes avec les documents légaux impératifs délivrés jusqu'à la date du concours d'admission.
- I. 5.** Les candidats ont l'obligation d'être à jour avec tous les changements possibles et d'agir en conséquence.
- I. 6.** Toute communication entre l'université et les candidats inscrits au concours d'admission se fait par écrit, sous forme électronique ou papier.

II. QUI PEUT POSTULER

II. 1. Les candidats suivants sont admissibles au concours d'admission pour une place aux programmes d'études en roumain/anglais /français/:

- les citoyens appartenant à des pays tiers, qui peuvent prouver leur citoyenneté avec un passeport valide.
- les citoyens appartenant à des pays tiers qui ont un diplôme d'études secondaires / équivalent valable indépendamment de l'année où ils ont obtenu leur diplôme d'études secondaires,



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

conformément aux exigences minimales d'accès à l'enseignement supérieur en Roumanie, mentionnées à l'Annexe 8. Pour les diplômés de l'année universitaire en cours, nous n'acceptons que les certificats officiels qui remplacent le diplôme et qui contiennent les résultats qui figureront sur le futur diplôme.

III. PROGRAMMES D'ÉTUDES, NOMBRE DE PLACES, FRAIS DE SCOLARITÉ

III. 1. Les candidats mentionnés ci-dessus peuvent postuler pour le programme d'études enseigné en anglais/français/roumain, en fonction du nombre de places disponibles.

III. 2. Les places disponibles / facultés / programmes d'études, établies lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 janvier 2020, ainsi que les frais de scolarité provisoires pour la prochaine année académique, se trouvent dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont provisoires car ils peuvent subir des modifications en fonction des dispositions ultérieures du Ministère de l'éducation.

| No. | FACULTÉ | PROGRAMME D'ÉTUDES / LANGUE | DUREE DES ETUDES | NOMBRE DES PLACES | FRAIS DE SCOLARITÉ/ ANNÉE (EURO) |
|-----|----------------------|-----------------------------------|------------------------|-------------------------|--|
| 1. | MÉDECINE | Médecine (Roumain) | 6 années | 25 | 6000 |
| | | Médecine (Anglais) | 6 années | 40 | 6000 |
| | | Médecine (Français) | 6 années | 30 | 6000 |
| 2. | MÉDECINE DENTAIRE | Médecine Dentaire (Roumain) | 6 années | 10 | 6000 |
| | | Médecine Dentaire (Anglais) | 6 années | 5 | 6000 |
| 3. | PHARMACIE | Pharmacie (Français) | 5 années | 30 | 6000 |
| | | Pharmacie (Roumain) | 5 années | 10 | 6000 |



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

III. 3. Les candidats admis seront sélectionnés selon les critères de sélection propres établis par l'université (Annexe 4), en fonction du nombre de places disponibles approuvées pour chaque programme d'études.

IV. CALENDRIER DE L'ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION:

- **4 mai 2020 - 17 juillet 2020 - 15h30. (heure locale)** – remplir et soumettre le formulaire de candidature en ligne (qui sera disponible à une date ultérieure sur notre site web), sans dépasser la date limite d'enregistrement; l'enregistrement des candidats; les candidats envoient leurs dossiers au Département International; les documents sont vérifiés et validés par le Département International (**UNIQUEMENT S'ILS SONT COMPLETS**). **LES DOSSIERS REÇUS APRÈS CETTE DATE NE SERONT PAS VALIDÉS. NOUS NE PRENONS EN COMPTE QUE LES DOSSIERS REÇUS AU BUREAU D'ENREGISTREMENT UNIVERSITAIRE OU REMIS PAR UN COURRIER AU DEPARTMENT INTERNATIONAL DANS LES DÉLAIS MENTIONNÉS CI-DESSUS;**
 - **20 juillet 2020 - 21 juillet 2020 - classement des candidats** sur la base du nombre de points obtenus selon les critères de sélection de l'université;
 - **21 juillet 2020 - les résultats PROVISOIRES** de tous les programmes d'études (ainsi que le nombre de points obtenus par chaque candidat) seront publiés sur le site web de notre université et au Département International;
 - **21 juillet 2020, 17h00 (heure locale) - 22 juillet 2020, 24h00 (heure locale)** – les candidats ayant échoué peuvent soumettre des recours au Comité d'Admission; les recours doivent être soumis par e-mail à l'adresse relint@umft.ro ;
 - **23 juillet 2020, 9h00-12h00** – le Comité d'Admission analysera les recours des candidats et prendra une décision; la liste avec le nombre de points obtenus par chaque candidat, ainsi que les résultats de la sélection des dossiers après la résolution des recours seront affichés au Département International et sur le site web de l'université;
 - **23 juillet 2020, 17h00 (heure locale) - 26 juillet 2020, 24h00 (heure locale) - LA PREMIÈRE ÉTAPE DE CONFIRMATIONS:** Les candidats qui ont été provisoirement admis doivent confirmer leur place par e-mail à admission@umft.ro. La confirmation du place doit être accompagnée de la preuve (copie scannée) d'un virement bancaire pour la somme de 200 euros (frais de confirmation - NON REMBOURSABLE). Les candidats qui omettent de confirmer leur place ou omettent de joindre la preuve de paiement de la taxe de confirmation perdent automatiquement leur place, cette place étant redistribuée au candidat suivant sur la liste des candidats rejetés AYANT CONFIRME LEUR PLACE DANS LA PREMIÈRE ÉTAPE DE CONFIRMATIONS. **LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DU CANDIDAT, CAR CELA DEPEND ÉVENTUELLEMENT DE LA RECEPTION D'UNE LETTRE D'ACCEPTATION AUX ETUDES, D'UN VISA D'ETUDES ET DU PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE.**
- IMPORTANT!!!!!! - LES CANDIDATS REJETES PEUVENT PAYER LES FRAIS DE CONFIRMATION DANS LA PREMIÈRE ÉTAPE DE CONFIRMATIONS, MEME S'IL N'Y**



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

A AUCUNE PLACE VACANTE AU MOMENT RESPECTIF, SOUS LA RESERVE :

a. si aucune place ne devient vacante, les frais de confirmation ne seront pas remboursés

b. si un candidat qui a payé les frais de confirmation ne reçoit ni lettre d'acceptation émise par le Ministère de l'Éducation roumain ni visa d'étudiant, les frais de confirmation ne seront pas remboursés

• **27 juillet 2020 – 28 juillet 2020** – le service comptable vérifie si les preuves de paiement des frais de confirmation ont été transmises par les candidats;

• **29 juillet 2020** – affichage sur le site web de l'université et au Département International de la **liste PROVISOIRE** avec les candidats qui ont confirmé leur place et avec les places redistribuées. Les places seront redistribuées selon les critères suivants:

1. Le nombre de points obtenus selon les critères de sélection de l'université;
2. Le nombre de points après l'application des critères de différenciation (pour les candidats avec le même nombre de points);
3. L'ordre alphabétique des candidats.

• **09 septembre 2020** - affichage sur le site web de l'université et au Département International de la **liste PROVISOIRE** avec les candidats qui ont confirmé leur place lors de la première étape de confirmations et qui ont reçu une lettre d'acceptation des études du Ministère de l'Éducation Nationale (à condition que l'université a reçu les lettres d'acceptation du ministère jusqu'à cette date) et la **liste des places VACANTES (en conséquence du fait qu'un candidat s'est retiré ou n'a pas reçu de lettre d'acceptation des études du Ministère de l'Education Nationale)**;

• **09 septembre - 13 septembre 2020 - DEUXIEME ÉTAPE DE CONFIRMATIONS** - Les candidats initialement rejetés et les candidats n'ayant pas acquitté de frais de confirmation dans la première étape de confirmations peuvent confirmer les places vacantes jusqu'au **09 septembre 2020**, par e-mail à admission@umft.ro. La confirmation du place doit être accompagnée de la preuve (copie scannée) d'un virement bancaire pour la somme de 200 euros (frais de confirmation - NON REMBOURSABLE). **LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DU CANDIDAT, CAR CELA DEPEND ÉVENTUELLEMENT DE LA RECEPTION D'UNE LETTRE D'ACCEPTATION AUX ETUDES, D'UN VISA D'ETUDES ET DU PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE.**

• **13 novembre 2020** – la date limite pour l'inscription des étudiants de première année.

V. DOCUMENTS D'ENREGISTREMENT

V. 1. Le dossier d'enregistrement doit être envoyé en **2 COPIES PAR POSTE / COURRIER ET 1 COPIE PAR E-MAIL** aux adresses international@umft.ro ou relint@umft.ro et doit contenir les documents suivants:



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

a) **Formulaire de candidature en ligne** - rempli par le candidat en accédant le site web (le lien sera disponible à une date ultérieure) – Annexe 1; **le formulaire doit être rempli exclusivement EN LIGNE**; ensuite, il doit être imprimé, signé par le candidat et envoyé dans le dossier;

b) **Formulaire de données personnelles** (télécharger le formulaire de la section Téléchargement); – Annexe 2;

c) **Formulaire de demande** pour la délivrance d'une lettre d'acceptation aux études (télécharger le formulaire de la section Téléchargement) - Annexe 3 (**2 exemplaires originaux et 1 copie scannée**);

d) **Diplôme d'études secondaires / équivalent** - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DIPLÔME A ÉTÉ ÉMIS** et 2 traductions certifiées / authentifiées en roumain (certifié par le **ministère des Affaires étrangères et l'ambassade de Roumanie** dans le pays où le document a été délivré / certifié par un notaire public / portant l'Apostille de La Haye); (pour des dispositions spéciales concernant l'Apostille de La Haye ou d'autres authentications) des diplômes délivrés dans certains pays, voir le **chapitre VII "L'Apostille de La Haye et autres authentications"**);

e) **Relevé de notes finales du bac/ équivalent** - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DIPLÔME A ÉTÉ ÉMIS** et 2 traductions certifiées / authentifiées en roumain (certifié par le **ministère des Affaires étrangères et l'ambassade de Roumanie** dans le pays où le document a été délivré / certifié par un notaire public / portant l'Apostille de La Haye); (pour des dispositions particulières relatives à l'Apostille de La Haye ou autres authentications des diplômes délivrés dans certains pays, voir chapitre VII “Apostille de La Haye et autres authentications”);

f) **Attestation provisoire du bac (qui comprend les notes finales obtenues à baccalauréat/examen équivalent)** - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS** et 2 traductions certifiées / authentifiées en roumain pour les candidats diplômés en 2020 (certifié par le **ministère des Affaires étrangères et l'ambassade de Roumanie** dans le pays où le document a été délivré / certifié par un notaire public / portant l'Apostille de La Haye); (pour des dispositions particulières relatives à l'Apostille de La Haye ou autres authentications des attestations délivrés dans certains pays, voir chapitre VII “Apostille de La Haye et autres authentications”); **(CE TYPE DE DOCUMENT N'EST PAS ACCEPTÉ POUR CERTAINS PAYS, COMME ISRAËL, OU SEUL LE DIPLOME FINAL EST ACCEPTÉ-BAGRUT)**

g) **Relevé de notes pour TOUTES LES ANNEES DU lycée (Même si les résultats académiques des deux dernières années peuvent également être trouvés dans le diplôme)** - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS** et 2 traductions certifiées / authentifiées en roumain (certifié par le **ministère des Affaires étrangères et l'ambassade de Roumanie** dans le pays où le document a été délivré / certifié par un notaire public / portant l'Apostille de La Haye); (pour des dispositions particulières relatives à l'Apostille de La Haye ou autres authentications des documents



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

d'études délivrés dans certains pays, voir chapitre VII “Apostille de La Haye et autres authentications”);

h) Certificat de naissance / Équivalent - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée, 2 traductions certifiées / authentifiées en roumain;

i) Licence de mariage - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée et 2 traductions certifiées / authentifiées en roumain (le cas échéant);

j) Passeport - (valable au moins 6 mois à compter du début de l'année universitaire) - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée;

k) Le document attestant la résidence permanente du candidat dans un pays étranger - 2 copies certifiées conformes et 1 copie scannée et 2 traductions certifiées en roumain;

l) Documents officiels, accompagnés de copies certifiées, reflétant la correspondance du nom et du prénom du candidat tels qu'ils figurent dans divers documents (acte de naissance, carte d'identité / passeport, documents d'étude) - le cas échéant;

m) 6 Photos (format passeport);

n) Certificat de santé en originale, copie certifiée et 1 copie scannée . Si le certificat de santé a été délivré dans d'autres langues que le roumain, il doit être traduit en roumain. Le certificat de santé doit indiquer que:

- Le candidat a été vacciné contre l'hépatite B
- Le candidat souffre / ne souffre pas de maladies chroniques
- Le candidat est physiquement et mentalement apte à poursuivre l'enseignement supérieur médical
- Le candidat ne souffre d'aucun trouble incompatible avec sa future profession

o) Certificat international de langue selon les exigences spécifiées au chapitre VIII (pour ceux qui ont déjà un tel certificat) - copie certifiées et copie simple (photocopie ou scan) - le cas échéant;

p) Certificat de langue roumaine délivré par un établissement agréé par le Ministère de l'Education Nationale / certificat de fin d'études de l'année préparatoire pour les candidats souhaitant s'inscrire à un programme d'études enseigné en roumain (Chapitre VIII) - copie certifiées et copie simple (photocopie ou scan) - le cas échéant;

q) Nous n'acceptons pas les résultats prédictifs ou provisoires. Les candidats diplômés d'une école fonctionnant selon le système britannique et obtenant leurs résultats finaux après la date limite de pré-inscription, ne seront acceptés qu'une fois qu'ils auront pu soumettre les résultats finaux obtenus à leur examen de baccalauréat / équivalent;

r) Déclaration notariée pour les citoyens roumains résidant dans un pays non-européen qui souhaitent s'inscrire à un programme d'études avec la forme autofinancée, indiquant qu'ils choisissent et acceptent d'étudier dans la forme autofinancée;



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

s) **Les candidats qui obtiennent leur diplôme de baccalauréat/équivalent en 2020** et qui n'ont pas reçu leur diplôme de baccalauréat/équivalent jusqu'à la date limite de réception des dossiers, doivent soumettre une **déclaration notariale** attestant que, dans le cas qu'ils seront admis, ils soumettront le diplôme original (avec les copies et les traductions certifiées) jusqu'à une certaine date (la date est établie en fonction du pays où le diplôme a été délivré);

t) **2 dossiers en carton;**

u) **Preuve du paiement des frais de traitement du dossier de 150 euros (non remboursable),** versée dans le compte bancaire suivant:

Nom de la banque: BANCA TRANSILVANIA, AGENTIA BAROC TIMISOARA

Adresse: Str. Palanca nr. 2, Piața Unirii, Timisoara, Romania

IBAN: RO53BTRL03604202A6896600

SWIFT: BTRLRO22TMA

**BENEFICIAIRE : UNIVERSITATEA DE MEDICINA SI FARMACIE “VICTOR BABEȘ”
DIN TIMISOARA**

NOM COMPLET ET CORRECT DU CANDIDAT

FRAIS POUR LE TRAITEMENT DU DOSSIER

V. 2. Les documents énumérés sous V.1 doivent être envoyés par e-mail et par la poste/courrier recommandé à l'adresse ci-dessous:

Agnes Balint

Șef Birou Relații Internaționale

Universitatea de Medicină și Farmacie “Victor Babeș” din Timișoara

P-ta E. Murgu 2

300041 Timisoara, Romania

Tel: +40 256 434418

Fax: +40 256 220482

E-mail: relint@umft.ro

VI. DISPOSITIONS SPÉCIALES

VI. 1. L'UNIVERSITÉ N'A PAS D'ACCORD DE COOPÉRATION OU DE REPRÉSENTATION AVEC DES ORGANISMES INTERMÉDIAIRES POUR L'INSCRIPTION DES CANDIDATS. LES CANDIDATS QUI SOUHAITENT SOUMETTRE LEURS DOCUMENTS PAR UN AGENT / AGENCE NE PROFITENT D'AUCUN AVANTAGE PAR RAPPORT AUX CANDIDATS QUI APPLIQUENT INDEPENDAMMENT. LES CANDIDATS



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

ASSURENT LA RESPONSABILITE ET L'AUTHENTICITE DES DOCUMENTS SOUMIS, MEME SI LES DOCUMENTS ONT ETE SOUMIS PAR UN AGENT / AGENCE.

VI. 2. Les candidats sont priés de s'assurer qu'il n'y a pas de disparités dans la façon dont leurs noms sont orthographiés sur leurs différents documents. Tous les documents doivent porter exactement le même nom de famille et prénom (s). Les dossiers contenant des disparités dans l'orthographe des noms des candidats seront automatiquement rejetés.

VI. 3. L'université n'accepte pas des documents télécopiés, photocopies simples ou des dossiers incomplets. Les copies certifiées conformes doivent porter la signature originale et le cachet de la personne/institution qui a effectué l'authentification.

VI. 4. Les candidats doivent soumettre les **documents d'études originaux à l'inscription**. Les documents d'études originaux restent avec la faculté tout au long de la période de scolarisation de l'étudiant (selon les exigences de la législation roumaine).

VI. 5. Les candidats ont l'obligation de soumettre seulement les documents demandés dans la liste des documents d'enregistrement (chapitre V). Tous les autres documents (cv, lettre de recommandation, lettre de motivation, preuve d'activités extracurriculaires, etc.) ne seront pas pris en compte.

VI. 6. Les candidats peuvent postuler pour un seul programme d'études au sein d'une seule faculté (médecine, médecine dentaire, pharmacie); **leur option ne peut pas être modifiée après la fin de la période d'enregistrement.**

VI. 7. Les dossiers incomplets ou complétés après la fin de la période d'enregistrement (**17.07.2020**) **NE SERONT PAS VALIDÉS ET SERONT REJETES.**

VI. 8. IMPORTANT! Si les candidats transmettent leurs documents à plusieurs universités roumaines, cela pourrait retarder l'envoi de la lettre d'acceptation aux études; par conséquent, les candidats ne pourront pas obtenir de visa d'étude à temps et ne seront pas en mesure de respecter le délai d'inscription établi par notre université!

VI. 9. Les candidats ayant un diplôme d'études secondaires délivré en **ISRAËL** (Bagrut) recevront des points (selon nos critères de sélection) pour les matières pertinentes terminées avec au moins 3 unités d'études.

VI. 10. Les candidats doivent s'assurer que leurs adresses d'email correspondent aux exigences de l'Union Européenne (adresses d'email acceptées sur le plan international, telles que Yahoo, Gmail, Hotmail, etc.), faute de quoi l'université pourrait avoir des problèmes de communication en contactant les candidats par email. Si les candidats ne disposent pas d'adresses d'email appropriées, l'université n'assume aucune responsabilité pour les messages non remis.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

VI. 11. LES CANDIDATS AYANT TERMINE L'ANNEE PREPARATOIRE SONT SOUMIS A TOUTES LES EXIGENCES DE LA PRESENTE METHODOLOGIE, CONCERNANT: LES DELAIS, LES CRITERES DE SELECTION, LE NOMBRE DE PLACES D'ETUDES POUR CHAQUE PROGRAMME D'ETUDES, LES FRAIS, LES DOCUMENTS D'ENREGISTREMENT ET D'INSCRIPTION.

VII. L'APOSTILLE DE LA HAYE ET D'AUTRES AUTHENTIFICATIONS

VII. 1. L'apostille est un sceau ou un formulaire imprimé constitué de 10 champs standard numérotés qui certifie la signature (et la capacité de ce qui l'a placé) et de l'exactitude du sceau / timbre sur le document qui doit être certifiée.

VII. 2. Les Apostilles sont apposées par *les autorités compétentes* désignées par le gouvernement d'un État qui est partie à la convention.

VII. 3. LES DOCUMENTS D'ÉTUDES ÉMIS PAR DES ÉTATS QUI NE SONT PAS DES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE LA HAYE DOIVENT ÊTRE CERTIFIÉS PAR (les documents qui n'ont pas cette certification seront rejetés):

a. Le ministère des affaires étrangères du pays où le document respectif a été délivré

ET

b. L'Ambassade / le Consulat de Roumanie dans le pays respectif (si la Roumanie n'a pas de mission diplomatique dans le pays où le diplôme a été délivré, le candidat doit contacter la mission diplomatique roumaine la plus proche).

VII. 4. Les pays suivants ont besoin de l'Apostille de La Haye sur leurs documents d'étude:

Albanie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunei, Cap-Vert, la République de Chypre, de la République populaire de Chine, Colombie, Iles Cook, la République de Corée, la Communauté Dominicaine, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, Fidji, Géorgie, Grèce, Grenade, Honduras, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Lesotho, Libéria, Liechtenstein, ARY Macédoine, Malawi, Malte, Maroc, Iles Marshall, Maurice, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nioué, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Panama, Pérou, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Swaziland, Tonga, Trinidad et Tobago, la Turquie, les États-Unis, Vanuatu, Venezuela.

VII. 5. Pour plus d'informations sur l'Apostille de La Haye et l'authentification des documents d'études,



veuillez consulter:

- http://www.mai.gov.ro/Info_Apostila/State%20semnatare.html
- <https://www.hcch.net/en/instruments/conventions/status-table/?cid=41>

VIII. EXIGENCES LINGUISTIQUES

VIII.1. Les candidats provisoirement admis qui souhaitent étudier en anglais ou en français DOIVENT passer un test de langue organisé par le département de langue de notre université, test qui sera marqué avec "RÉUSSI" ou "ECHOUE". Les tests de langue consistent en un examen écrit et un examen oral. Ils ont lieu du 14 septembre 2020 au 11 novembre 2020. Les candidats au test de langue seront programmés par le Département International. Les candidats doivent payer les frais pour le test de langue (50 euros) par virement bancaire sur le compte ci-dessous:

Nom de la banque: BANCA TRANSILVANIA, AGENTIA BAROC TIMISOARA

Adresse: Str. Palanca nr. 2, Piata Unirii, Timisoara, Romania

IBAN: RO53BTRL03604202A6896600

SWIFT: BTRLRO22TMA

**BENEFICIAIRE : UNIVERSITATEA DE MEDICINA SI FARMACIE "VICTOR BABES"
DIN TIMISOARA**

NOM COMPLET ET CORRECT DU CANDIDAT

FRAIS POUR LE TEST DE LANGUE

VIII.2. Le test de langue sera organisé avant l'inscription finale. Passer le test de langue est une condition éliminatoire et obligatoire pour l'inscription finale des candidats.

VIII.3. Les candidats suivants NE doivent pas passer un test de langue, à condition qu'ils présentent des documents justificatifs (une copie légalisée conforme):

- Les candidats provenant de pays où la langue officielle est la même que la langue du programme d'études pour lequel ils ont postulé (pour les candidats aux programmes d'études anglais et français), et qui peuvent prouver avec des documents officiels (lycée, école secondaire, université) qu'ils ont terminé leurs études **DANS** la langue respective.
- Les candidats qui ont étudié et obtenu un diplôme d'études secondaires dans la langue d'étude, indépendamment de leur nationalité ou pays d'origine, et qui peuvent prouver avec des documents officiels (lycée, école secondaire, université) qu'ils ont terminé leurs études **DANS** la langue respective.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

- Les candidats qui ont obtenu un Baccalauréat International (PDBI/Programme Diplôme Baccalauréat International; Diplôme du Baccalauréat Européen (BE); IGCE - International General Certificate of Education, GCE / General Certificate of Education – Advanced Level) dans la langue d'étude, si elle correspond à la langue du programme d'études pour lequel ils ont postulé ;
- Les candidats qui ont obtenu un certificat de langue internationale (**minimum B2**), comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

| Langue d'étude | Certificats de langues acceptées (minimum B2) |
|-----------------|--|
| Anglais | Cambridge ESOL certificates: - FCE / First Certificate in English - CAE / Cambridge Advanced in English - CPE / Cambridge Proficiency in English Certificates issued by Michigan University: - ECCE / Examination for the Certificate of Competency in English - ECPE / Examination for the Certificate of Proficiency in English IELTS certificate: - minimum 6 / „competent user” - Pearson LCCI Certificate in ESOL International TOEFL certificates: - TOEFL iBT - TOEIC Trinity College London certificates: - ISE II - minimum pass in all skills |
| Français | DELTA DALF TCF |

VIII.4. Les candidats qui ont un certificat de langue selon le tableau ci-dessus sont priés de le soumettre en copie certifiée avec leurs documents d'enregistrement, dans la période fixée par les présentes conditions d'admission.

VIII.5. Nous ne prendrons en compte que les certificats de langue listés dans le tableau ci-dessus, et seulement si la langue pour laquelle le certificat a été délivré correspond au programme d'études choisi par le candidat.

VIII.6. Les exigences linguistiques énumérées ci-dessus s'appliquent également aux candidats qui souhaitent transférer d'une autre université.

VIII.7. Les candidats qui postulent à des études en roumain doivent présenter un certificat de langue roumaine délivré par un établissement accrédité par le ministère roumain de l'éducation nationale, ou le certificat de fin d'études pour l'année préparatoire.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

VIII.8. Les candidats suivants qui postulent à des études en roumain ne doivent pas présenter un certificat de langue roumaine / certificat de fin d'études de l'année préparatoire :

- a) les candidats qui soumettent des documents d'études roumains (diplômes et certificats), d'autres documents d'études ou des relevés de notes attestant que le candidat a étudié pendant au moins quatre années consécutives en roumain dans une école roumaine accréditée;
- b) les candidats qui présentent un certificat de langue roumaine au moins au niveau B1, délivré par un établissement accrédité par le ministère roumain de l'éducation nationale pour organiser l'année préparatoire, par les départements de langue / littérature / culture roumains dans des établissements étrangers, par l'Institut de langue roumaine ou par l'Institut culturel roumain.

IX. L'ADMISSION ET LES RÉSULTATS

IX.1. Pour les programmes de premier cycle enseignés en Roumain/Anglais/Français (300-360 ECTS), le processus d'admission pour les candidats étrangers consistera en la sélection et classement des candidats sur la base des critères de sélection approuvés.

IX.2. L'admission des candidats sera basée sur le nombre de points obtenus par chaque candidat, en observant les critères de sélection propres fixés par l'université (annexe 4), en ordre décroissant, en fonction du nombre de places disponibles / programme d'études.

IX.3. Le Comité d'Admission validera et accordera des points uniquement pour les résultats qui peuvent être supportées par des documents officiels (copies certifiées).

IX.4. Si, après le classement des candidats, la dernière place sera occupée par plusieurs candidats ayant le même nombre de points, les candidats seront départagés selon les critères supplémentaires suivants:

- a. la moyenne arithmétique des notes obtenues en biologie au lycée;
- b. la moyenne arithmétique des notes obtenues en chimie au lycée;
- c. la moyenne arithmétique des moyennes annuelles au lycée.

IX.5. Les critères de sélection approuvés par l'université seront affichés au Département International et sur le site web de l'université.

IX.6. Les résultats provisoires de la sélection et classement des candidats pour tous les programmes d'études, signés par le comité d'admission, seront rendus publics le **21 juillet 2020** ; une fois tous les dossiers analysés et les candidats classés, le nombre de points obtenus sera affiché sur notre site web et au Département International.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babes”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

IX.7. Les listes contiennent les informations suivantes:

- Les candidats provisoirement admis, en fonction du nombre de places disponibles;
- Les candidats rejetés, le cas échéant.

IX.8. L'admission définitive des candidats dépend de ce qui suit:

- la sélection et le classement des candidats selon les critères propres de sélection propres approuvés par l'université, dans l'ordre décroissant du nombre de points obtenus, comme spécifié dans les conditions d'admission applicables aux citoyens de pays tiers;
- si les candidats ont obtenu une lettre d'acceptation des études émise par le Ministère de l'Education Nationale, conformément à l'ordre du ministère réglementant l'inscription des citoyens étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur roumains, modifié et révisé par l'Université Victor Babes Pharmacie, Timisoara, après l'évaluation du dossier d'enregistrement;
- si les candidats ont réussi le test de langue obligatoire et éliminatoire marqué «réussi / échoué» (le cas échéant);
- si le candidat a présenté un certificat de l'année préparatoire ou des documents d'étude roumains (diplômes et certificats), d'autres documents d'étude ou relevés de notes prouvant qu'il a étudié pendant au moins QUATRE années consécutives en roumain dans une école accréditée roumaine, pour ceux qui souhaitent étudier en roumain.

IX.9. Les documents d'enregistrement des candidats qui ont été rejetés ou se sont retirés peuvent être récupérés par le candidat, conformément aux Annexe 6 ou par une personne mandatée, conformément aux Annexe 7. Les candidats qui souhaitent faire envoyer leurs documents par la poste / courrier doivent envoyer une demande par e-mail au Département International et les candidats supporteront les frais d'expédition.

IX.10. Les dossiers qui n'ont pas été récupérés seront jetés le 31 décembre 2021.

X. SOUMETTRE ET RÉSOUDRE DES RECOURS

X.1. Les candidats ayant échoué peuvent soumettre des recours au Comité d'Admission; les recours doivent être soumis par e-mail à l'adresse relint@umft.ro entre **le 21 juillet 2020, 17h00 (heure locale) - 22 juillet 2020, 24h00 (heure locale)**.

X.2. Le Département International enregistrera tous les recours au bureau d'enregistrement universitaire.

X.3. Les recours seront exclusivement résolus par le Comité d'Admission le **23 juillet 2020, entre 9.00 - 12.00 heures**. Les décisions du Comité sont finales et seront rendues publiques en les affichant au



Département International et sur le site de l'université.

X.4. S'il y a des différences dans le nombre de points obtenus par un candidat, le candidat recevra finalement le nombre de points attribués après la contestation, et ce résultat est définitif et ne peut pas être contesté.

X.5. Les candidats peuvent soumettre des appels uniquement concernant **leurs propres candidatures**.

X.6. Les recours qui prouvent que le candidat ne connaît pas les conditions d'admission seront rejetés.

X.7. Après les recours, la liste des candidats provisoirement admis et rejetés pour chaque programme d'études sera rendue publique.

X.8. Les recours ne peuvent pas être soumis après la date limite mentionnée ci-dessus (X.1).

XI. CONFIRMATION DE PLACE OBTENU AU CONCOURS D'ADMISSION

LA PREMIÈRE ÉTAPE DE CONFIRMATIONS

XI.1. 23 juillet 2020, 17h00 (heure locale) - 26 juillet 2020, 24h00 (heure locale) - LA PREMIÈRE ÉTAPE DE CONFIRMATIONS: Les candidats qui ont été provisoirement admis doivent confirmer leur place par e-mail à admission@umft.ro. La confirmation du place doit être accompagnée de la preuve (copie scannée) d'un virement bancaire pour la somme de 200 euros (frais de confirmation - NON REMBOURSABLE). Les candidats qui omettent de confirmer leur place ou omettent de joindre la preuve de paiement de la taxe de confirmation perdent automatiquement leur place, cette place étant redistribuée au candidat suivant sur la liste des candidats rejetés **AYANT CONFIRME LEUR PLACE DANS LA PREMIÈRE ÉTAPE DE CONFIRMATIONS. LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DU CANDIDAT, CAR CELA DEPEND ÉVENTUELLEMENT DE LA RECEPTION D'UNE LETTRE D'ACCEPTATION AUX ETUDES, D'UN VISA D'ETUDES ET DU PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE.**

IMPORTANT!!!!!! - LES CANDIDATS REJETES PEUVENT PAYER LES FRAIS DE CONFIRMATION DANS LA PREMIÈRE ÉTAPE DE CONFIRMATIONS, MEME S'IL N'Y A AUCUNE PLACE VACANTE AU MOMENT RESPECTIF, SOUS LA RESERVE :

- a. si aucune place ne devient vacante entre, les frais de confirmation ne seront pas remboursés;
- b. si un candidat qui a payé les frais de confirmation ne reçoit ni lettre d'acceptation émise par le Ministère de l'Éducation roumain ni visa d'étudiant, les frais de



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

confirmation ne seront pas remboursés.

LA DEUXIÈME ÉTAPE DE CONFIRMATIONS

XI.2. 09 septembre - 13 septembre 2020 - LA DEUXIÈME ÉTAPE DE CONFIRMATIONS -

Les candidats initialement rejetés et ceux qui n'ont pas acquitté la taxe de confirmation (200 euros - NON REMBOURSABLE) lors de la première étape de confirmation peuvent confirmer les places libérées jusqu'au 09 septembre 2020, par e-mail à admission@umft.ro. La confirmation du place doit être accompagnée de la preuve (copie scannée) d'un virement bancaire pour la somme de 200 euros (frais de confirmation - NON REMBOURSABLE). **LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DU CANDIDAT, CAR CELA DEPEND ÉVENTUELLEMENT DE LA RECEPTION D'UNE LETTRE D'ACCEPTATION AUX ETUDES, D'UN VISA D'ETUDES ET DU PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE.**

XII. FRAIS

XII. 1. Frais d'inscription

Frais destinés à couvrir la participation du candidat au processus d'admission à un programme d'études en roumain / anglais / français:

- Frais pour traitement du dossier - 150 euros (non remboursable) - payé par virement Bancaire
- Les frais de scolarité **ne seront PAS remboursés** si les candidats admis ont finalisé leurs inscriptions et ont signé le contrat d'études pour l'année d'études respective!
- Frais de test de langue, pour les tests effectués dans notre université - 50 euros - payé par virement bancaire
- Frais de confirmation - 200 euros (non remboursable) - payé par virement bancaire
- Les frais d'inscription de 100 Lei, payés directement au Département financier de

l'université, **AVANT DE COMPLETER L'INSCRIPTION.**

XII. 2. Frais de scolarité

- Les frais de scolarité sont établis en euros.
- Le montant des frais de scolarité ne change pas pendant l'année universitaire.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babes”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

- **Le montant des frais de scolarité demeure la même au cours de la période de l'étude, à l'exception des cas où la période concernée a été dépassé.**

XII. 3. Indépendamment du montant des frais de scolarité, tous les citoyens étrangers qui souhaitent s'inscrire sous la forme autofinancée à base des frais autosupporté doivent payer les frais **ENTIÈREMENT, PAR TRANSFERT BANCAIRE, AVANT L'INSCRIPTION.** L'argent doit être transféré dans le compte ci-dessous et les commissions bancaires sont soutenues par le candidat:

Nom de la banque: BANCA TRANSILVANIA, AGENTIA BAROC TIMISOARA

Adresse: Str. Palanca nr. 2, Piata Unirii, Timisoara, Romania

IBAN: RO53BTRL03604202A6896600

SWIFT: BTRLRO22TMA

**BENEFICIAIRE : UNIVERSITATEA DE MEDICINA SI FARMACIE “VICTOR BABES”
DIN TIMISOARA**

LE NOM COMPLET ET CORECT DU CANDIDAT.....

Avec la mention: FRAIS DE SCOLARITE

XII. 4. Le paiement intégral des frais de scolarité est une condition préalable à l'inscription officielle d'un candidat admis. Lors d'inscription les candidats admis doivent présenter la preuve de paiement (relevé bancaire) pour l'ensemble des frais de scolarité, ainsi que le reste des documents.

XII. 5. Les candidats qui n'ont pas finalisé leur inscription, qui abandonnent leur place ou qui se retirent des études avant l'inscription et avant de signer le contrat d'études peuvent demander le remboursement des frais de scolarité, s'ils remplissent et soumettent une demande de remboursement - Annexe 9. L'Université doit rembourser les frais correspondants dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date à laquelle la demande a été enregistrée par le Département International. Les demandes de remboursement doivent être envoyées aux adresses électroniques suivantes: contab@umft.ro et international@umft.ro. **LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ SOUS LES DÉLAIS INDIQUÉS DANS CETTE MÉTHODOLOGIE EST EXCLUSIVEMENT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU BUREAU DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL.**

XII. 6. Toutes les informations se rapportant à tout type de frais, paiements / remboursements peuvent être obtenus bureau de comptabilité financière du Département International, par courrier électronique: contab@umft.ro.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

XIII. L'ENREGISTREMENT ET L'INSCRIPTION

XIII.1. Les candidats **HORS** de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse (CH) peuvent s'inscrire dans des programmes d'études en roumain / anglais / français/ à condition de remplir **TOUTES** les conditions énumérées ci-dessous:

- a. Après le processus de sélection, ils ont été déclarés provisoirement "ADMIS" selon les critères de sélection fixés par l'université.
- b. Ils ont obtenu la Lettre d'Acceptation aux études du Ministère roumain de l'Education Nationale.
- c. Ils satisfont aux exigences linguistiques définies au chapitre VIII.
- d. Ils ont confirmé leur place dans les délais et dans les conditions stipulées dans la présente Méthodologie.
- e. Ils ont payé intégralement tous les frais stipulés dans la présente Méthodologie (les frais de traitement, les frais de confirmation, les frais de scolarité, les frais d'inscription, tels que spécifiés au Chapitre XII - FRAIS) dans les délais stipulés.
- f. Avoir un visa d'étude valide (visa D) délivré par l'ambassade / le consulat roumain dans le pays d'origine - le cas échéant.
- g. Leur certificat médical a été visé par le médecin de l'université.
- h. Ont soumis tous les documents d'étude requis en ORIGINAL.

XIII.2. Les documents présentés par des candidats situés **HORS** de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse (CH) et admis aux programmes d'études en anglais / français / roumain seront traités par le Département International de l'université qui les approuvera et émettra un ordre d'inscription provisoire qui sera signé par le recteur de l'université.

XIII.3. Les étudiants de première année doivent se rendre au secrétaire de leur faculté respective et signer un contrat d'étudiant (en deux exemplaires), dans le délai fixé, aux heures de bureau habituelles: du lundi au vendredi de 12h00 à 15h00. Le contrat d'étudiant ne peut être signé que personnellement. L'ordre d'inscription provisoire (en copie) signé par le recteur doit être accompagné des documents suivants, en copie:

- La lettre d'acceptation aux études;
- Certificat de langue pour la langue d'étude (anglais / français / roumain);
- Documents officiels notariés attestant que le candidat était dispensé du test de langue;
- Preuve de paiement des frais de scolarité signés par le département financier de l'université;



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

- Preuve de paiement des frais d'inscription.

XIII.4. L'ordre d'inscription provisoire est valable jusqu'à la dernière inscription des candidats admis, mais au plus tard le 2 décembre 2020, après que le Département International a transmis les dossiers complets des candidats admis aux secrétaires des facultés.

XIII.5. Les citoyens étranger (candidats hors de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse (CH) admis aux études de premier cycle ont l'obligation de remettre leur diplôme d'études secondaires / équivalent au Département International au plus tard à la date limite établi pour l'inscription dans l'année académique.

XIII.6. Les citoyens étrangers admis qui n'ont pas reçu leur diplôme d'études secondaires / l'équivalent avant la date limite d'inscription doivent soumettre une déclaration notariée dans lequel ils s'engagent à remettre à l'université le document original (plus copies notariées et leurs traductions) jusqu'à une certaine date (la date limite est fixée en fonction du pays qui a publié le document d'étude).

XIII.7. Les étudiants qui ne présenteront pas le diplôme / l'équivalent original dans les délais impartis seront expulsés.

XIII.8. Les citoyens étrangers admis qui ne finissent pas leur inscription dans les délais impartis ne peuvent plus s'inscrire.

XIII.9. L'inscription des citoyens étrangers admis est conditionnée par un ordre d'inscription signé par le recteur, le paiement des frais de scolarité et la signature du contrat de l'étudiant.

XIV. DISPOSITIONS FINALES

XIV. 1. Après la sélection des dossiers, selon les critères de sélection établis par l'université, le Département International envoie la liste des candidats sélectionnés et une copie du dossier du candidat au Ministère de l'Education et de la Recherche, afin de recevoir une Lettre d'Acceptation des Etudes.

XIV. 2. Le nombre de candidats sélectionnés ne dépassera pas le nombre maximum d'étudiants pouvant être inscrits dans chaque programme d'études, conformément aux dispositions légales en vigueur.

XIV. 3. Le Ministère de l'Éducation et de la Recherche délivre des lettres d'acceptation aux études aux candidats admissibles. Les lettres seront envoyées à l'université et l'université envoie ensuite une copie numérisée de la lettre aux candidats respectifs.

XV. ANNEXES

Annexe 1 – Formulaire de candidature en ligne



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
„Victor Babeș”
din Timișoara

Code Regulation: UMFVBT-REG- UMFVBT-MET/DRI/39/2020

Annexe à H.S. no 13/6022/27.05.2020

Approuvé par H.C.A. no. 5606/18.05.2020

Addr.: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,
cod 300041, România

Tel: [\(40\)256293389](tel:(40)256293389); Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

Annexe 2 – Formulaire de données personnelles

Annexe 3 – Demande d’application pour la Lettre d’Acceptation aux Etudes émis par le Ministère de l’Éducation et de la Recherche

Annexe 4 – Les critères de sélection établis par l’université

Annexe 5 – Formulaire de départager les candidats des pays tiers ayant obtenu le même nombre de points après la sélection

Annexe 6 – Demande de retrait des documents d’enregistrement – par le candidat

Annexe 7 – Affidavit pour le retrait des documents d'enregistrement soumis – par une personne mandatée

Annexe 8 – Les exigences minimales pour l'accès à l'enseignement supérieur en Roumanie

Annexe 9 – Demande de remboursement des frais de scolarité

Recteur,

Prof. univ. dr. Octavian Marius CREȚU

Directeur Département International

Prof. Univ. Dr. Claudia Borza

Bureau juridique,

C. j. dr. Codrina Mihaela Levai